

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES DISPENSES OU BÉNÉFICES D'ÉPREUVES

Département des Examens et Concours
Examens Professionnels

**Les dispenses ou les bénéfiques de notes ne sont accordés que sur demande du candidat et des possibilités prévues par la réglementation en vigueur (voir ci-dessous).
Dans tous les cas, ils doivent être justifiés par un diplôme ou un relevé de notes.
Pour les particularités consulter le référentiel de chaque spécialité.**

INSCRIPTION A UN BEP	
Titulaire d'un diplôme, d'un titre ou justifiant d'une certification européenne	Dispenses et bénéfiques à la demande selon la réglementation en vigueur
<p>Titulaire d'un de ces diplômes ou titres BEP Education nationale, BEP agricole ou maritime, BAC. BP, BT, DAEU, diplôme supérieur, diplôme ou titre enregistré au moins au niveau 4 de qualification dans le RNCP</p> <p>➤ Justifiant d'une certification européenne classée au moins au niveau 4 du cadre européen au CEC, comportant au moins une épreuve en langue française ou à défaut justifiant d'un niveau A2 en langue française</p>	<p style="text-align: center;">Dispense</p> <p>1°) – Totalité des domaines généraux 2°) – Français et histoire-géographie, éducation civique 3°) – Mathématiques-sciences physiques et chimiques 4°) – Education physique et sportive</p> <p style="text-align: center;">Durée des dispenses : illimitée</p>
<p>➤ Justifiant d'une certification européenne classée au moins au niveau 4 du cadre européen au CEC, ne comportant pas d'épreuve en langue française</p>	<p style="text-align: center;">Dispense</p> <p>1°) – Mathématiques-sciences physiques et chimiques 2°) – Education physique et sportive</p> <p style="text-align: center;">Durée des dispenses illimitée</p>
<p style="text-align: center;">Refusé au même BEP</p> <p>Attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout abandon de notes est définitif. • On ne peut pas conserver les notes des sous-épreuves. 	<p style="text-align: center;">Bénéficiaire au choix des notes égales ou supérieures à 10/20</p> <p style="text-align: center;">Durée des bénéfiques : 5 années consécutives</p>
<p style="text-align: center;">Refusé à un BEP différent</p>	<p style="text-align: center;">Dispense au choix des épreuves d'enseignement général uniquement pour des notes égales ou supérieures à 10/20</p> <p style="text-align: center;">Durée des bénéfiques : 5 années consécutives</p>

- **Attention :** Les certifications doivent être rédigées en français ou traduites par un traducteur assermenté.

Liens :

RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/recherche>